

VINCART (*Paul-Marie-Léon*), Magistrat (Huy, 15.9.1874-Kasongo, 16.9.1904). Fils de Charles et de Vincart, Marceline.

P. Vincart, qui a conquis son diplôme de docteur en droit à l'Université de Liège, s'inscrit au barreau de cette ville et se fixe comme avocat à Huy, sa ville natale. En 1900, il sent l'attrait de l'Afrique et s'engage dans la magistrature de l'État Indépendant du Congo. Le 16 septembre, il s'embarque à bord du steamer « *Stanleyville* » pour un terme de deux ans. Désigné d'abord comme substitut suppléant près le tribunal de première instance du Bas-Congo, il séjourne à Boma pendant quelques semaines et le 26 novembre il part déjà pour Matadi où il est nommé juge près le tribunal territorial. A peine arrivé à Matadi, il est désigné pour exercer les fonctions de juge suppléant près le tribunal de Stanleyville. Vincart rejoint sa nouvelle destination et, à partir d'avril 1901, il assure conjointement à ses fonctions, celles de substitut suppléant près le tribunal territorial de Basoko. Il quitte l'Afrique le 25 septembre 1902 et rentre en congé en Belgique. Au mois d'avril 1903, il souscrit un engagement pour un nouveau terme de deux ans et quitte Anvers le 9, à bord du « *Nigeria* » après avoir été nommé magistrat par décret du 1^{er} mars. Il va résider dans la région du Lac Kivu où il a été désigné comme substitut près le tribunal territorial établi au poste principal, ensuite près le conseil de guerre d'Uvira. En août 1904, souffrant d'un abcès au foie, il va se faire soigner à Kasongo où il succombe le 16 septembre.

5 avril 1950.

A. Lacroix.

Bull. de l'Ass. des Vétérans colon., novembre 1939, p. 7.